

MAFF Publie le Manuel des Paiements Directs pour la Campagne 2026

Автор(и): Растителна защита
Дата: 23.03.2026 Брой: 3/2026



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié le **Guide des Paiements Directs pour la Campagne 2026**.

Le document présente les principales exigences pour le soutien dans le cadre des interventions, ainsi que les conditions que les agriculteurs doivent remplir lors de la demande. Le guide fournit des informations actualisées et systématiques nécessaires aux agriculteurs pour soumettre leurs demandes d'aide et pour remplir les exigences réglementaires applicables dans le cadre des régimes de paiements directs.

Que contient le Guide des Paiements Directs pour la Campagne 2026 ?

Le document couvre tous les régimes de soutien actuels, détaillés conformément au cadre réglementaire en vigueur au 20 mars 2026 :

Paiements surfaciques : Le Soutien au Revenu de Base pour la Durabilité (BISS), le soutien redistributif, ainsi que les soutiens spécifiques pour les jeunes agriculteurs et les petites exploitations.

Éco-régimes : Des lignes directrices détaillées pour les interventions visant la protection de l'environnement, la biodiversité, la santé des sols et le bien-être animal.

Interventions sectorielles : Soutien à la production de fruits et légumes (y compris la culture sous serre et en montagne), aux cultures permanentes, aux cultures protéagineuses, au coton et au tabac.

Élevage : Informations sur le soutien lié à la production et sur l'aide nationale transitoire pour les animaux d'élevage.

Cadre juridique et objectif

Le guide a été préparé conformément au Plan Stratégique pour le Développement de l'Agriculture et des Zones Rurales 2023-2027 et à la Loi sur le Soutien aux Producteurs Agricoles. Son objectif principal est d'assurer une clarté maximale lors du remplissage des demandes et de garantir la bonne exécution des engagements pris par les agriculteurs.

Le guide est disponible en téléchargement gratuit et en consultation sur le site officiel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Consulter le guide ICI